

N° 2019/E3/061

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : Mme Danielle ANTONINI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »
- **OBJET** : **IMPLANTATION DE TOMOGRAPHIE PAR EMISSION DE POSITONS (TEP) ET CYCLOTRON EN CORSE**

CONSIDERANT que chaque année, environ 1800 nouveaux cas de cancers sont détectés en Corse et que 840 décès liés à cette maladie y sont recensés, ce qui en fait le premier facteur de mortalité du territoire chez les moins de 65 ans ;

CONSIDERANT qu'au début des années 2000, le ministère de la Santé a décidé, lors du lancement du premier Plan Cancer, d'équiper l'ensemble des territoires de Tomographie par Emission de Positons (TEP), qui permettent d'évaluer avec précision l'évolution de tumeurs cancéreuses ;

CONSIDERANT que l'objectif stratégique n° 4 du Cadre d'Orientation Stratégique (COS) est d'assurer un accès de proximité à un système de santé gradué et de qualité et d'inscrire l'imagerie médicale et nucléaire dans une logique de parcours garantissant à l'usager la qualité, la sécurité et la pertinence de sa prise en charge et confortant le rôle essentiel des professionnels de santé de l'imagerie ;

CONSIDERANT qu'en 2018, selon les chiffres des CPAM de Corse, plus de 2000 TEP scan ont été réalisés par des patients corses sur le continent ;

CONSIDERANT que, selon les données de la Société Française de Médecine Nucléaire (SFMN) des rapports des Centres de Lutte Contre le Cancer (CLCC), le taux de croissance annuel de ces derniers entre 2010 et 2017 est environ de 14,5 % ;

CONSIDERANT qu'en 2025, le besoin des patients corses sera d'environ de 7000 examens TEP par an ;

CONSIDERANT qu'il existe actuellement en Corse un défaut de recours au TEP de l'ordre de 50 % qui *de facto* entraîne un renoncement aux soins ;

CONSIDERANT que les causes de ce défaut de recours sont notamment liées au refus du patient de réaliser cet examen sur le continent, à l'impossibilité médicale de se déplacer du fait de son état général et de la pénibilité du transfert, des délais de rendez-vous, de l'âge avancé ou encore de l'isolement ;

CONSIDERANT l'importante distance entre les deux services de médecine nucléaire actuellement implantés sur *Aiacciu* et *Bastia* et les pathologies lourdes présentées par les patients ;

CONSIDERANT que l'expérience de l'installation de la 1^{ère} gamma caméra en 1999 à *Aiacciu* a montré que le recrutement croisé n'excédait pas 10 % ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de ne pas créer de déséquilibre territorial lors de l'installation de TEP, afin de garantir aux patients Corses la possibilité d'être examinés et soignés dans les meilleures conditions, et ce, sans avoir à parcourir des distances qui seraient trop importantes, voire dissuasives ;

CONSIDERANT qu'il est précisé dans le Schéma Régional de Santé (SRS) que l'installation de TEP et Cyclotron est un projet qui nécessite un complément d'expertise, notamment sur les volets « pharmaceutiques » et « ressources humaines », afin de trouver la solution la plus efficiente et la plus pérenne au bénéfice de la population insulaire en prenant en compte la soutenabilité financière de ce projet ;

CONSIDERANT le complément d'expertise et l'étude de faisabilité sur le sujet présentés par le Dr Samuel BURG, chef du service de médecine nucléaire du CH de *Castellucciu*, à la Commission des politiques de santé de l'Assemblée de Corse le 10 juillet dernier ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de doter l'île de TEP et de Cyclotron, afin d'éviter aux Corses atteints d'un cancer les nombreuses contraintes liées aux déplacements sur le continent, qui, de surcroît, sont souvent à l'origine de renoncement aux soins ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME sa volonté de réduire, autant que faire se peut, les déplacements de Corses sur le continent pour raisons médicales, en élargissant l'offre de soins insulaire et en dotant l'île de matériels médicaux performants qui répondent au mieux aux besoins de sa population ;

DEMANDE à l'Agence Régionale de Santé (ARS) l'implantation de deux Tomographie par Emission de Positons (TEP) sur les sites de *Bastia* et *Aiacciu*, et de tout mettre en œuvre pour l'obtention d'un Cyclotron sur l'un de ces deux sites ;

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour faire valoir cette demande auprès du Ministère des Solidarités et de la Santé et de l'ARS.